

Luxembourg, le 31 janvier 2018

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures :

« Dans la lutte contre le réchauffement climatique, l'augmentation de l'efficacité énergétique représente une des principales pistes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ainsi l'assainissement énergétique du parc immobilier de l'Etat a été identifié comme représentant un grand potentiel dans ce sens, ce qui a conduit à l'élaboration en 2014 d'une « stratégie d'assainissement énergétique du patrimoine de l'Etat ».

Notons également que la directive 2012/27/UE prescrit aux Etats membres d'atteindre un taux minimal de 3% par an en l'assainissement énergétique des bâtiments publics.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures :

- Une évaluation de la mise en œuvre de la stratégie précitée a-t-elle été faite ?*
- Monsieur le Ministre peut-il fournir des informations précises sur le nombre de bâtiments qui ont déjà été assainis, qui sont en train de l'être, et dont l'assainissement reste encore à réaliser ?*
- Quel a été le coût total des travaux d'assainissement réalisés jusqu'à présent ?*
- Est-ce que les gains en efficacité énergétique pour les bâtiments assainis sont égaux à ceux projetés en avance ?*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

- Quel est le taux de réduction en consommation énergétique des bâtiments après l'assainissement ?

- Lors des travaux d'assainissement, du polystyrène a-t-il été utilisé en tant que matériel d'isolation ? Dans l'affirmative, dans combien de bâtiments et quelles quantités ce matériel aux effets néfastes environnementaux et redouté d'être cancérigène pour l'homme a-t-il été utilisé ?

- Le Luxembourg respecte-t-il le taux d'assainissement prescrit par la directive susmentionnée ? »

Croyez, nous vous prions, Monsieur le Président, à l'assurance de notre très haute considération.

Max HAHN
Député

Claude LAMBERTY
Député